



Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

Places, rues, trottoirs, pistes cyclables, parcs, espaces verts et bleus, jardins partagés, aires de jeux, terrains de sport, plages, ports, gares, réseaux numériques, etc., les espaces publics sont d'une grande diversité en Bretagne. Ouverts à toutes et à tous, ils sont l'espace commun où se jouent et s'entrecroisent nos vies et activités quotidiennes.

Comment les espaces publics peuvent-ils contribuer à de meilleures qualités de vie pour toutes et tous en Bretagne ? Comment mieux associer les usager.ère.s et les citoyen.ne.s à leur "fabrique" ?

Le CESER de Bretagne identifie huit enjeux interdépendants de qualité de vie et propose de renforcer le pouvoir d'agir des citoyen.ne.s. Au final, l'enjeu le plus essentiel n'est-il pas que chacun.e se sente le.a bienvenu.e dans tous les espaces publics en Bretagne ?

I Espace public : de quoi parle-t-on ?

La notion d'espace public possède une double signification : au sens matériel, les espaces publics sont les lieux ouverts au public ; au sens immatériel, l'espace public désigne la sphère du débat public et de la vie démocratique. Ce double sens n'est pourtant qu'apparent. En effet, qu'il soit matériel ou immatériel, l'espace public est toujours le lieu de la communication, c'est-à-dire, étymologiquement, de la mise en relation.

Le CESER de Bretagne propose de définir l'espace public comme l'espace commun le plus accessible

et universel d'une société démocratique ouverte et pluraliste. À toutes les échelles territoriales et temporelles, il est composé de l'ensemble des lieux matériels et immatériels, naturels et artificiels, dont le droit d'usage appartient à toutes et à tous, y compris aux générations futures. L'exercice des libertés et la protection des droits humains fondamentaux doivent y être garantis pour tous, femmes et hommes, à tous les âges de la vie. Espace complexe d'interactions sociales, politiques, culturelles, environnementales et économiques, il est aussi un milieu de vie à protéger qui influence la santé humaine

I 8 enjeux de qualité de vie à harmoniser

Le CESER de Bretagne retient 8 enjeux interdépendants de qualité de vie dans les espaces publics. Ces enjeux sont transversaux à l'ensemble

de l'action publique en Bretagne et concernent toutes les échelles territoriales, du pied d'immeuble à la région.

1. La qualité “harmonique”

La qualité “harmonique” est la capacité d’un espace public à accorder entre eux la diversité des enjeux et phénomènes qui le traversent pour favoriser la qualité de vie. Complexe, elle est à la fois centrale et transversale à l’ensemble des autres qualités.

➤ **Préconisation:** Considérer conjointement les diverses fonctions et qualités des espaces publics en recherchant une harmonie d’ensemble

La qualité harmonique de l’espace public



Source : CESER Bretagne, 2016

2. La qualité démocratique et républicaine

La première des qualités d’un espace public est d’exister. En effet, il peut toujours être privatisé de droit ou de fait. L’égalité entre les femmes et les hommes dans l’espace public, à tous les âges de la vie, est un autre enjeu démocratique majeur. Il existe une pratique différenciée des espaces publics selon le sexe traduisant de profondes inégalités au détriment des femmes (ex : espaces ludiques et sportifs essentiellement masculins, stratégies d’évitement, harcèlement de rue...). Les villes, les bourgs et leurs espaces publics reflètent le plus souvent un urbanisme et un aménagement fait par les hommes et pour les hommes. D’une manière générale, l’enjeu

est celui de “l’accessibilité universelle” des espaces publics, c’est-à-dire de l’accès de tou.te.s à tout : enfants, adolescent.e.s, personnes en situation de handicap ou d’exclusion sociale, personnes âgées, etc. L’espace public peut même, dans certains cas, représenter un ultime refuge : il est tout pour celles et ceux qui n’ont plus rien. D’où l’importance d’y garantir la sécurité et le sentiment de sécurité.

➤ **Préconisation:** Reconnaître et défendre l’espace public en tant que bien commun dont le droit d’usage appartient également à toutes et à tous.

3. La qualité humaine et sociale

L’enjeu est de promouvoir un urbanisme à échelle humaine qui place les fonctions sociales et culturelles des espaces publics au cœur du projet urbain et territorial. Les villes et les bourgs sont à penser comme des lieux favorisant les rencontres. Cette perspective implique une inversion du processus habituel de la fabrique urbaine. Au lieu, de concevoir les immeubles vus du

ciel puis les espaces publics et ensuite la vie sociale et culturelle, il est préférable, à l’inverse, de partir de l’échelle humaine et des usages, puis de concevoir les espaces publics qui vont avec et, ensuite, les immeubles. Pour être invitant, hospitalier et socialement inclusif, l’espace public doit être généreusement et également accessible à toutes et à tous. Il doit aussi d’être le

plus lisible et ergonomique possible (mobilier urbain, commodités quotidiennes...). Un espace public accaparé qui ne se réduit plus qu'à un entre-soi social, générationnel ou communautaire n'est pas un véritable espace public.

4. La qualité de santé et de bien-être

De nombreux travaux scientifiques dans le champ de l'urbanisme favorable à la santé montrent que la qualité d'aménagement et d'usage des espaces publics, ainsi que celle des environnements de vie, influent sur le bien-être et contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Bien aménagés et utilisés, les espaces publics peuvent ainsi être des lieux "nourriciers" pour le corps, l'esprit et le lien social à tous les âges de la vie. Par exemple, la présence du végétal dans les espaces publics a généralement des effets bénéfiques sur le

➤ **Préconisation :** Développer un urbanisme inclusif à échelle humaine en plaçant la piétonne, le piéton et la vie sociale au centre des projets urbains et de territoire.

bien-être physique, psychologique, social et environnemental. De même, un territoire marchable, cyclable, récréatif, ludique et sportif stimule l'activité physique quotidienne favorable à la santé. L'enjeu plus global est ici de promouvoir un "urbanisme de courts trajets" et à échelle humaine.

➤ **Préconisation :** Intégrer l'enjeu de la santé et du bien-être dans tous les aménagements et usages des espaces publics.

5. La qualité écologique et de lien à la nature

Si la question de la nature en ville et dans les bourgs renvoie souvent à la présence des espaces verts, elle est en réalité bien plus vaste : trames vertes et bleues (biodiversité animale et végétale), milieux naturels (air, eau, sol), climat... L'aménagement, les usages et la fréquentation des espaces publics influent sur la qualité des écosystèmes et réciproquement. D'une manière générale, la présence et la mise en valeur de la nature dans les espaces publics permettent de renforcer les liens entre les êtres humains et leurs milieux de vie

(ex : jardins partagés, eau, etc.). Face aux défis du réchauffement climatique, de la protection de la biodiversité et des milieux naturels, de la préservation des ressources naturelles et énergétiques, la qualité écologique des espaces publics représente un levier majeur de transition et de résilience.

➤ **Préconisation :** Promouvoir et intégrer l'enjeu de la qualité écologique, climatique et énergétique des espaces publics.

6. La qualité artistique, culturelle et patrimoniale

Tout espace public, même le plus délaissé ou dégradé, porte en lui un potentiel de création, d'expression artistique et culturelle qui ne demande qu'à être révélé et partagé. L'espace public, y compris dans sa dimension numérique, est ainsi la plus grande galerie d'exposition et la plus vaste scène existante. Espace commun, ses qualités artistiques et culturelles peuvent favoriser la créativité, l'émancipation, la qualité de vie, le dialogue interculturel et la cohésion sociale, la trans-

mission patrimoniale, l'identité et l'ouverture au monde de la population et des territoires. La vitalité et le rayonnement culturels des espaces publics constituent aussi un puissant facteur d'attractivité résidentielle et touristique.

➤ **Préconisation :** Favoriser la présence de l'art, de la culture et du patrimoine sous toutes leurs formes dans les espaces publics et les aménager en ce sens.

7. La qualité d'aménagement et d'usage

Les espaces publics s'inscrivent dans des dynamiques territoriales et urbaines complexes. L'enjeu d'une approche globale de leurs qualités d'aménagement et d'usage est primordial. Ainsi appréhendés, les espaces publics peuvent contribuer à un aménagement équilibré, ouvert, multifonctionnel, durable et esthétique des territoires. Aménager l'espace public, c'est aussi être autant attentif au temps qu'à l'espace. En effet, les fonctions, les usages et la fréquentation d'un espace public s'inscrivent et varient dans le temps : saisons, jours de la semaine, heures du jour et de la nuit, etc. Organiser l'aménagement spatio-temporel des espaces publics revient

aussi à prévoir leurs usages et leurs fréquentations à vitesse variable. Il s'agit là d'un enjeu d'inclusion sociale : enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées... D'une manière générale, rendre la région et ses territoires plus accessibles, fluides et inclusifs relève donc autant de la grande vitesse que de la lenteur.

➤ **Préconisation :** Compléter le Plan bâtiment durable breton par un Plan espace public durable breton à relier au futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

8. La qualité économique, commerciale et touristique

Les aménagements, les usages et la fréquentation des espaces publics contribuent fortement au développement économique, commercial et touristique de la Bretagne et de ses territoires. Ils en constituent l'un des facteurs d'attractivité et d'innovation. Cette importance économique ne se révèle jamais aussi bien que lorsque les espaces publics dysfonctionnent : événements climatiques extrêmes, perturbation des réseaux de transports et de communication... La fluidité et la connectivité de l'espace public physique et numérique rendent possible la libre circulation des personnes, des biens et des services. L'aménagement et l'usage des espaces publics favorisent l'activité économique et l'emploi dans de nombreux

secteurs (ex : BTP, économie numérique, culture...). Enfin, le dynamisme économique, commercial et touristique, de même que l'innovation technologique, concourent fortement à la qualité d'aménagement, d'animation et d'usage des espaces publics. Qu'une ville ou un bourg vienne à perdre ses entreprises, ses commerces ou ses touristes et c'est tout un territoire et ses espaces publics qui en sortent affaiblis, voire dévitalisés.

➤ **Préconisation :** Soutenir l'animation économique, commerciale et touristique des espaces publics en tant que facteur de développement, d'attractivité et de vitalité territoriale.

I Renforcer le pouvoir d'agir des citoyen.ne.s

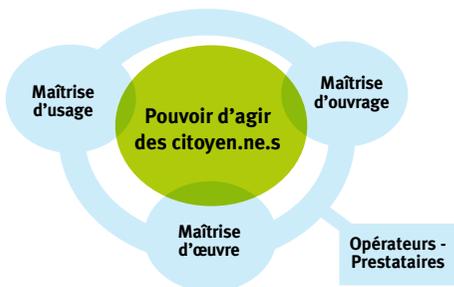
Le CESER propose de mettre au cœur des processus de participation la notion de "pouvoir d'agir des citoyen.ne.s". Celui-ci ainsi que les maîtrises d'ouvrage, d'œuvre et d'usage sont à considérer comme étant complémentaires (voir schéma). Leur coopération bien comprise, sans confusion des rôles ni des responsabilités, peut favoriser l'intelligence collective dans la "co-fabrique" des espaces publics.

➤ **Préconisation :** Mieux reconnaître la maîtrise d'usage et renforcer le pouvoir d'agir des citoyen.ne.s dans les projets, la réalisation et la gestion des espaces publics.

Pour qu'un jour on ne dise plus qu'on "sort dans la rue" mais qu'on "entre dans la rue", ensemble faisons en sorte que chacun.e se sente l'hôte des espaces publics.

Alors, bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

Système simplifié des acteurs de la "co-fabrique" des espaces publics



Source : CESER Bretagne, 2016

Rapporteur.e.s

Carole LE BECHEC et Pierre BARBIER

Contact

Fabien BRISSOT,

Chef du pôle Société-Solidarités

T. : 02 99 87 17 63

fabien.brissot@region-bretagne.fr



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

www.ceser-bretagne.fr

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7, rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex

T. : 02 99 87 18 75 - ceser@region-bretagne.fr - www.ceser-bretagne.fr

twitter.com/ceserbretagne